





FICHES FAFA AIRES DEJEUX

Quoi?

Accompagner la création ou la mise aux normes d'équipements sportifs dédiés au football. L'équipement concerné doit obligatoirement être situé au sein d'une installation sportive dédiée à notre sport.

Pour qui?

Ce programme s'adresse soit à un club affilié à la FFF, soit à une collectivité territoriale, propriétaire de l'installation, en collaboration avec un club affilié support, qui en est l'utilisateur principal.

Pour quand?

- Le dossier de demande de subvention doit être déposé au plus tard dans les 3 mois suivant le début des travaux.
- A compter de l'accord de la subvention, vous disposez de 24 mois pour réaliser les aménagements concernés.
- C'est pourquoi nous conseillons aux maitres d'œuvre de ne pas déposer leur dossier trop tôt.
- Dans le cadre d'un marché public, le bon timing est de finaliser le dossier lors de l'Avant-Projet Définitif.
- Avant ce dépôt, nous sommes à vos côtés pour vous aider à mener votre projet à maturation.

Maturation du projet

Choix du Maitre d'ouvrage Dépôt du dossier à la LFNA Accord de la subvention

Concrétisation du projet

Paiement

de la

subvention

Pour quoi?

Projet	Prise en charge maximale (coût HT du projet)	Plafonds maximum d'intervention
Création d'un terrain de grands jeux en pelouse naturelle ou pelouse naturelle renforcée	20%	20.000€
Renforcement amélioration de pelouse	20%	20.000€
Création d'un terrain de grands jeux éclairé en gazon synthétique	10%	50.000€
Changement du revêtement gazon synthétique sur un terrain de grands jeux éclairé	10%	20.000€
Mise en conformité d'un terrain de grands jeux en gazon synthétique éclairé par une extension de l'aire de jeu à 105m*68m.	20%	20.000€
Création d'un terrain de Football à 8, éclairé en gazon synthétique	20%	20.000€





Check-in: les documents essentiels!

estimatif alable Favorable de la C.R des Terrains et ctures Sportives tion du maitre d'ouvrage ojet estimatif alable Favorable de la C.R des Terrains et ctures Sportives tion du maitre d'ouvrage ojet de la C.R des Terrains et ctures Sportives tion du maitre d'ouvrage	Toutes les parties doivent être renseignées La date d'édition des devis doit être inférieure à 12 mois à la date du dépôt du dossier FAFA Cet élément est indispensable à l'obtention de votre subvention. Il convient donc d'en faire la demande avant d'envisager le dépôt du dossier FAFA Le plan de financement doit y apparaitre. Selon le budget consacré, certains conseils municipaux ne font pas de délibération. Dans ce cas, il convient de transmettre une lettre signée par le maire faisant apparaitre le plan de financement. Toutes les parties doivent être renseignées La date d'édition des devis doit être inférieure à 12 mois à la date du dépôt du dossier FAFA Cet élément est indispensable à l'obtention de votre subvention. Il convient donc d'en faire la demande avant d'envisager le dépôt du dossier FAFA Le plan de financement doit y apparaitre. Selon le budget consacré, certains conseils municipaux ne font pas de délibération. Dans ce cas, il convient de transmettre une lettre signée par le maire faisant apparaitre le plan de financement. Toutes les parties doivent être renseignées La date d'édition des devis doit être inférieure à 12 mois à la date du dépôt du dossier FAFA
alable Favorable de la C.R des Terrains et ctures Sportives tion du maitre d'ouvrage ojet estimatif alable Favorable de la C.R des Terrains et ctures Sportives tion du maitre d'ouvrage	date du dépôt du dossier FAFA Cet élément est indispensable à l'obtention de votre subvention. Il convient donc d'en faire la demande avant d'envisager le dépôt du dossier FAFA Le plan de financement doit y apparaitre. Selon le budget consacré, certains conseils municipaux ne font pas de délibération. Dans ce cas, il convient de transmettre une lettre signée par le maire faisant apparaitre le plan de financement. Toutes les parties doivent être renseignées La date d'édition des devis doit être inférieure à 12 mois à la date du dépôt du dossier FAFA Cet élément est indispensable à l'obtention de votre subvention. Il convient donc d'en faire la demande avant d'envisager le dépôt du dossier FAFA Le plan de financement doit y apparaitre. Selon le budget consacré, certains conseils municipaux ne font pas de délibération. Dans ce cas, il convient de transmettre une lettre signée par le maire faisant apparaitre le plan de financement. Toutes les parties doivent être renseignées La date d'édition des devis doit être inférieure à 12 mois à la
etures Sportives tion du maitre d'ouvrage ojet estimatif alable Favorable de la C.R des Terrains et etures Sportives tion du maitre d'ouvrage	subvention. Il convient donc d'en faire la demande avant d'envisager le dépôt du dossier FAFA Le plan de financement doit y apparaitre. Selon le budget consacré, certains conseils municipaux ne font pas de délibération. Dans ce cas, il convient de transmettre une lettre signée par le maire faisant apparaître le plan de financement. Toutes les parties doivent être renseignées La date d'édition des devis doit être inférieure à 12 mois à la date du dépôt du dossier FAFA Cet élément est indispensable à l'obtention de votre subvention. Il convient donc d'en faire la demande avant d'envisager le dépôt du dossier FAFA Le plan de financement doit y apparaître. Selon le budget consacré, certains conseils municipaux ne font pas de délibération. Dans ce cas, il convient de transmettre une lettre signée par le maire faisant apparaître le plan de financement. Toutes les parties doivent être renseignées La date d'édition des devis doit être inférieure à 12 mois à la
ojet estimatif alable Favorable de la C.R des Terrains et ctures Sportives tion du maitre d'ouvrage	consacré, certains conseils municipaux ne font pas de délibération. Dans ce cas, il convient de transmettre une lettre signée par le maire faisant apparaitre le plan de financement. Toutes les parties doivent être renseignées La date d'édition des devis doit être inférieure à 12 mois à la date du dépôt du dossier FAFA Cet élément est indispensable à l'obtention de votre subvention. Il convient donc d'en faire la demande avant d'envisager le dépôt du dossier FAFA Le plan de financement doit y apparaitre. Selon le budget consacré, certains conseils municipaux ne font pas de délibération. Dans ce cas, il convient de transmettre une lettre signée par le maire faisant apparaitre le plan de financement. Toutes les parties doivent être renseignées La date d'édition des devis doit être inférieure à 12 mois à la
estimatif alable Favorable de la C.R des Terrains et ctures Sportives tion du maitre d'ouvrage	La date d'édition des devis doit être inférieure à 12 mois à la date du dépôt du dossier FAFA Cet élément est indispensable à l'obtention de votre subvention. Il convient donc d'en faire la demande avant d'envisager le dépôt du dossier FAFA Le plan de financement doit y apparaitre. Selon le budget consacré, certains conseils municipaux ne font pas de délibération. Dans ce cas, il convient de transmettre une lettre signée par le maire faisant apparaitre le plan de financement. Toutes les parties doivent être renseignées La date d'édition des devis doit être inférieure à 12 mois à la
estimatif alable Favorable de la C.R des Terrains et ctures Sportives tion du maitre d'ouvrage	La date d'édition des devis doit être inférieure à 12 mois à la date du dépôt du dossier FAFA Cet élément est indispensable à l'obtention de votre subvention. Il convient donc d'en faire la demande avant d'envisager le dépôt du dossier FAFA Le plan de financement doit y apparaitre. Selon le budget consacré, certains conseils municipaux ne font pas de délibération. Dans ce cas, il convient de transmettre une lettre signée par le maire faisant apparaitre le plan de financement. Toutes les parties doivent être renseignées La date d'édition des devis doit être inférieure à 12 mois à la
alable Favorable de la C.R des Terrains et ctures Sportives tion du maitre d'ouvrage	date du dépôt du dossier FAFA Cet élément est indispensable à l'obtention de votre subvention. Il convient donc d'en faire la demande avant d'envisager le dépôt du dossier FAFA Le plan de financement doit y apparaitre. Selon le budget consacré, certains conseils municipaux ne font pas de délibération. Dans ce cas, il convient de transmettre une lettre signée par le maire faisant apparaitre le plan de financement. Toutes les parties doivent être renseignées La date d'édition des devis doit être inférieure à 12 mois à la
tion du maitre d'ouvrage	subvention. Il convient donc d'en faire la demande avant d'envisager le dépôt du dossier FAFA Le plan de financement doit y apparaitre. Selon le budget consacré, certains conseils municipaux ne font pas de délibération. Dans ce cas, il convient de transmettre une lettre signée par le maire faisant apparaitre le plan de financement. Toutes les parties doivent être renseignées La date d'édition des devis doit être inférieure à 12 mois à la
ojet	consacré, certains conseils municipaux ne font pas de délibération. Dans ce cas, il convient de transmettre une lettre signée par le maire faisant apparaître le plan de financement. Toutes les parties doivent être renseignées La date d'édition des devis doit être inférieure à 12 mois à la
	La date d'édition des devis doit être inférieure à 12 mois à la
	La date d'édition des devis doit être inférieure à 12 mois à la
estimatif	
alable Favorable de la C.R des Terrains et ctures Sportives	Cet élément est indispensable à l'obtention de votre subvention. Il convient donc d'en faire la demande avant d'envisager le dépôt du dossier FAFA
tion du maitre d'ouvrage	Le plan de financement doit y apparaître. Selon le budget consacré, certains conseils municipaux ne font pas de délibération. Dans ce cas, il convient de transmettre une lettre signée par le maire faisant apparaître le plan de financement.
ojet	Toutes les parties doivent être renseignées
estimatif	La date d'édition des devis doit être inférieure à 12 mois à la date du dépôt du dossier FAFA
	Cet élément est indispensable à l'obtention de votre subvention. Il convient donc d'en faire la demande avant d'envisager le dépôt du dossier FAFA
u	u estimatif ealable Favorable de la C.R des Terrains et





Mise en conformité d'un terrain de grands jeux en gazon synthétique éclairé par une extension de l'aire de jeu à 105m*68m. Attention au produit de remplissage choisi (la teneur en HAP ne doit pas dépasser le seuil des 17mg/kg. Le pv d'identification de conformité des composants et une photo de l'affichage des résultats des tests HAP à l'intérieur de l'enceinte et visible du public vous seront demandés pour la clôture du dossier FAFA Niveau de classement de l'installation demandé : 6 Sye minimum – Eclairage : EFoot à 11 si existant – E5 minimum pour une création.	Fiche prêt	Toutes les parties doivent être renseignées
	Devis ou estimatif	La date d'édition des devis doit être inférieure à 12 mois à la date du dépôt du dossier FAFA
	Avis Préalable Favorable de la C.R des Terrains et Infrastructures Sportives	Cet élément est indispensable à l'obtention de votre subvention. Il convient donc d'en faire la demande avant d'envisager le dépôt du dossier FAFA
	Délibération du maitre d'ouvrage	Le plan de financement doit y apparaitre. Selon le budget consacré, certains conseils municipaux ne font pas de délibération. Dans ce cas, il convient de transmettre une lettre signée par le maire faisant apparaitre le plan de financement.
	Fiche projet	Toutes les parties doivent être renseignées
Création d'un terrain de Football à 8, éclairé en gazon synthétique Niveau de classement installation Foot à 8 sye (tracé d'un terrain à 8 sur un terrain foot à 11 n'est pas éligible) – Eclairement moyen horizontal demandé 100 lux avec coefficient d'uniformité de 0,40	Devis ou estimatif	La date d'édition des devis doit être inférieure à 12 mois à la date du dépôt du dossier FAFA
	Plan de situation, plan de masse côté avec tracé (avec dégagement de sécurité de 2,50m)	Il s'agit de 2 plans différents. Chacun doit être lisible lors de l'envoi du dossier
	Dossier Technique avec caractéristiques du revêtement synthétique	Attention au produit de remplissage choisi (la teneur en HAP ne doit pas dépasser le seuil des 17mg/kg. Le PV d'identification de conformité des composants et une photo de l'affichage des résultats des tests HAP à l'intérieur de l'enceinte et visible du public vous seront demandés pour la clôture du dossier FAFA
		I .
	Dossier d'étude d'éclairement tiré à l'ordinateur	

Vos contacts FAFA à la LFNA



Nicolas MONJALET 06 14 54 77 58 **Fanny LOISON** 06 14 54 77 94



